

O-ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le domaine « Organisation et fonctionnement » rassemble l'ensemble des tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'Association de la Grande Cariçaie. Ce domaine traite des thèmes suivants :

- O-AN – Animation de l'Association
- O-CO - Collaborations externes
- O-PA - Partage des connaissances
- O-FI – Financement
- O-GE - Documents de gestion
- O-CO - Compétences internes du BEx
- O-AD – Administration du BEx
- O-MN – Mandats externes.

Les actions qui sont proposées dans ce domaine sont pour la plupart des tâches administratives réalisées depuis les locaux de la Maison de la Grande Cariçaie. Comme pour le domaine « P-Protection du site » mais contrairement aux domaines « E-Entretien des milieux naturels » et « I-Information et accueil du public », il n'existe pas d'actions de monitorings tirées du domaine « C-Connaissance du site » qui permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs proposés. L'atteinte des objectifs de ce domaine est toutefois relativement facile à évaluer de manière pragmatique grâce notamment aux différents documents qui sont produits et archivés. Cette évaluation critique sera faite à chaque révision du plan de gestion de manière à définir les démarches à accomplir pour la prochaine période de convention-programme.

O-AN – Animation de l'Association



Séance réunissant les membres du Comité directeur de l'AGC et deux représentants du Bureau exécutif

Constat

Pour rappel (cf. chapitre 4.2.1), la Grande Cariçaie s'étend géographiquement sur l'ensemble de la Rive sud du lac de Neuchâtel, depuis le camping de Grandson (zone du Pécos) jusqu'au canal de la Thielle situé sur les Communes de la Tène et de Gampelen. Le périmètre défini dans les statuts de l'Association de la Grande Cariçaie, appelé périmètre statutaire, est constitué par les réserves naturelles de la Rive sud du lac de Neuchâtel et par les réserves d'oiseaux et de migrateurs d'importance internationale et nationale attenantes (CHANCELLERIE FÉDÉRALE SUISSE 21 janvier 1991).

L'Association de la Grande Cariçaie (AGC) a été créée en 2010 dans le but de réunir en une seule entité l'ensemble des partenaires concernés par la gestion de la Grande Cariçaie. Selon ses statuts, les membres de l'AGC sont les cantons, les Communes, les propriétaires privés de terrains au sein des réserves, ainsi que les ONG au bénéfice de contrats de gestion ou d'information dans ce même périmètre (cf. chapitre 4.1.1).

La constitution de l'AGC est encore relativement récente et son fonctionnement n'est pas encore entré complètement dans sa phase de routine, notamment en termes d'adhésion et de participation de ses différents membres. La Grande Cariçaie bénéficie néanmoins aujourd'hui d'une dynamique positive, ce qui a permis de réunir autour d'une même table la quasi-totalité des partenaires liés à sa gestion. Cela n'était pas toujours le cas par le passé, notamment au moment de la création des réserves naturelles où certains acteurs de la rive étaient plutôt réservés quant à leur adhésion à l'AGC et donc leur participation à la gestion de la Grande Cariçaie. Cette nouvelle dynamique pourrait aujourd'hui inciter d'autres partenaires à rejoindre l'AGC.

L'AGC étant la structure voulue par les Cantons pour fédérer tous les acteurs concernés et encadrer sa gestion, il est indispensable que celle-ci fonctionne de manière optimale. Pour ce faire, il est nécessaire que :

- tous les acteurs concernés soient membres et actifs au sein de l'Association ;
- les différentes structures de l'AGC fonctionnent de manière optimale.

Objectif

Objectif O-AN – Tous les acteurs concernés par le périmètre statutaire de l'AGC ont rejoint l'Association et travaillent ensemble de manière optimale et dans l'intérêt de la conservation de ce site naturel. Ils cherchent en particulier à atteindre les buts généraux définis dans les statuts de l'AGC.

Stratégie pour atteindre l'objectif

Pour atteindre l'objectif, la stratégie consiste à proposer l'adhésion aux personnes ou entités qui ne sont pas encore membres, puis à convaincre d'adhérer ceux qui ne souhaitent pas encore le devenir. Il s'agit aussi d'animer les structures de l'association pour garantir la qualité des échanges entre les membres.

Bilan des actions mises en œuvre à fin 2017

L'Association de la Grande Cariçaie s'est constituée en juillet 2010 et a proposé une adhésion à l'ensemble des acteurs définis dans ses statuts, à l'exception des propriétaires privés de terrains situés dans les réserves, dont il était prévu qu'ils rejoindraient l'Association ultérieurement, s'ils le souhaitaient. La plupart des acteurs concernés par la Grande Cariçaie ont rapidement rejoint l'AGC.

Le Canton de Neuchâtel a rejoint l'AGC un peu plus tardivement, en janvier 2013, et a très vite été intégré dans l'ensemble des processus décisionnels, notamment grâce à la place qui lui était réservée au Comité directeur. Un important travail de coordination a été réalisé entre l'AGC et le Canton de manière à ce

que les surfaces neuchâteloises de la Grande Cariçaie puissent être gérées comme celles des autres cantons à partir du 1^{er} janvier 2016.

Le Canton de Berne, responsable de gérer l'extrémité Nord du lac (partie bernoise de la réserve du Fanel située entre les canaux de la Broye et de la Thielle) a été approché à plusieurs reprises par l'AGC, mais n'a pas souhaité pour l'instant devenir membre, préférant gérer cette portion de son territoire lui-même. Différentes collaborations ont eu lieu par le passé avec ce canton, par exemple l'établissement du plan de gestion du bas-lac de Neuchâtel. Des contacts réguliers ont lieu depuis 2012, mais sans qu'une réelle collaboration ne se soit encore mise en place. L'AGC a notamment proposé au Canton de Berne la réalisation d'une carte de végétation des surfaces bernoises de la Grande Cariçaie selon la méthodologie qui a été utilisée pour les autres cantons (VD, FR et NE) mais le Canton de Berne a décliné cette proposition. L'AGC a en revanche été consultée dans le cadre de la procédure d'établissement du plan de gestion de la partie bernoise de la réserve du Fanel, ce qui a permis des bons échanges.

La Commune de Vernay (FR) est la seule Commune qui a refusé de devenir membre de l'AGC au moment de sa création, en raison de tensions anciennes au sujet de la plage de Forel. Malgré ce refus, une collaboration a été mise en place avec cette Commune entre 2012 et 2016 dans le cadre du programme Nature Paysage Armée (NPA) de la place d'armes de Forel (CLERC et al. 2013). La Commune a ensuite disparu à fin 2016 à la suite de sa fusion avec la Commune d'Estavayer qui, elle, est membre de l'AGC.

Des contacts ont été entrepris dès 2013 avec la Commune de la Tène (NE) pour lui proposer une adhésion. En raison d'une instabilité politique au sein de la Commune, la première rencontre officielle entre l'AGC et la Commune a eu lieu en juin 2017 seulement. Pour l'instant, cette Commune n'a pas souhaité faire partie de l'AGC, essentiellement pour des raisons budgétaires (la cotisation annuelle de CHF 500.-a été invoquée) mais elle n'est de principe pas opposée à cette adhésion.

Entre 2013 et 2017, trois propriétaires privés ont spontanément demandé à devenir membres de l'AGC. Leur candidature a été acceptée par l'Assemblée générale de l'AGC.

Entre 2010 (date de création de l'AGC) et fin 2017, le Bureau exécutif a animé les différentes structures de l'AGC (Comité directeur, Assemblée générale et Commission paritaire consultative). Au fil du temps, le fonctionnement de ces structures est devenu relativement optimal et fonctionne selon ce qui est défini dans les statuts de l'Association. Les différents acteurs ont compris leur rôle dans les structures et l'intérêt de se coordonner avec d'autres acteurs partageant les mêmes préoccupations. C'est le Bureau exécutif qui anime les différentes séances de ces structures (préparation des ordres du jour, présentation des sujets de discussion, rédaction des procès-verbaux)

État d'atteinte de l'objectif à fin 2017

Les membres de l'Association à fin 2017 sont les Cantons de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel, la plupart des communes territoriales concernées par le périmètre statutaire, les trois associations de protection de la nature en charge de l'information dans la Grande Cariçaie, ainsi que trois propriétaires privés. Il manque encore dans l'Association le Canton de Berne, ainsi que les Communes de Grandson (VD), Montagny-près-Yverdon (VD), La Tène (NE), Mont-Vully (FR), Ins (BE) et Gampelen (BE), ainsi qu'un peu plus de 140 propriétaires de parcelles privées situées dans les réserves naturelles (Figure O-AN_1).

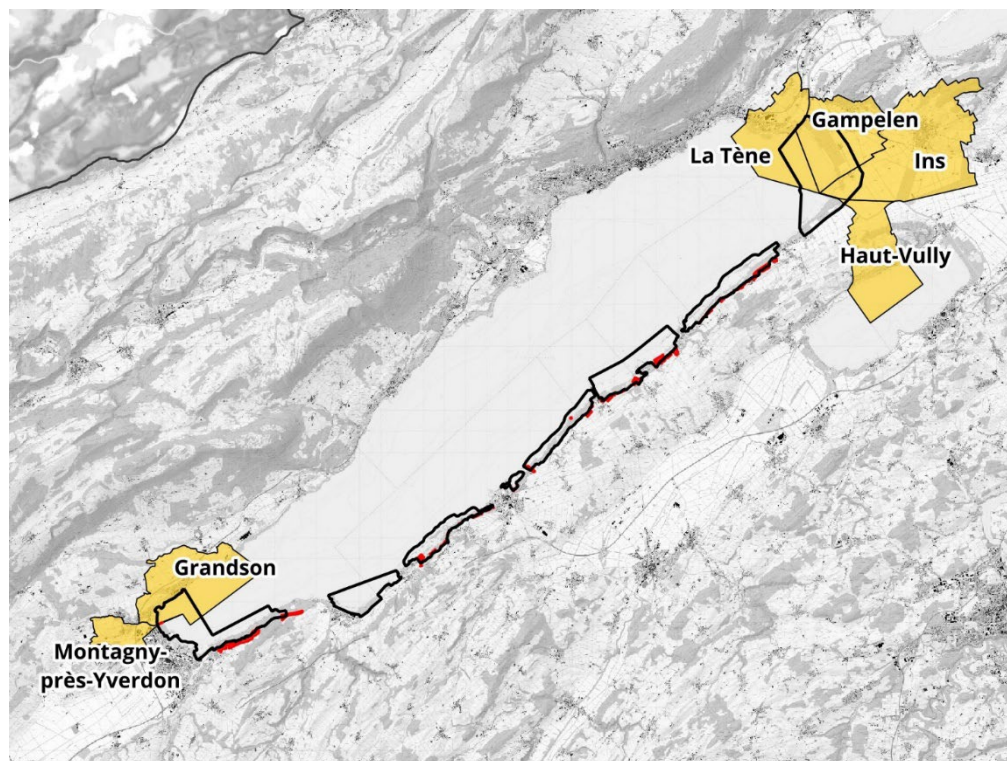


Figure O-AN_1 : Localisation des acteurs qui pourraient encore rejoindre l'AGC : en jaune les Communes et en rouge les propriétaires privés. Le trait noir correspond au périmètre statuaire de l'AGC. Pour des raisons d'échelle, le Canton de Berne n'est pas présenté sur la carte.

Les Communes de Grandson (VD), de Montagny-sur-Yverdon (VD) et de La Tène (NE) n'ont encore jamais été approchées en vue d'une éventuelle adhésion. Il serait intéressant qu'elles rejoignent l'AGC car elles possèdent ou ont sur leur territoire d'importants terrains marécageux riverains. Si les Communes de Grandson et Montagny-sur-Yverdon devenaient membres de l'AGC et acceptaient de confier à l'AGC la gestion des parcelles de forêts alluviales et de marais dont elles sont propriétaires, l'AGC pourrait ainsi devenir le gestionnaire de ces surfaces et mettre en valeur leur richesse biologique et paysagère. La Commune de Mont-Vully n'a pas été approchée jusqu'à ce jour car elle n'est concernée que par une très petite surface du périmètre statuaire qui, de surcroît, ne contient pas d'éléments naturels de grande valeur biologique. L'adhésion des Communes de Gampelen (BE) et Ins (BE) est naturellement conditionnée à celle du Canton de Berne.

À fin 2017, on peut considérer que les différentes structures de l'AGC (Comité directeur, Assemblée générale et Commission paritaire consultative) fonctionnent relativement bien.

Le Comité directeur se réunit quatre fois par année. La collaboration entre les 10 membres est excellente et permet de traiter efficacement les différents sujets portés à l'ordre du jour. Le panel des personnes présentes permet d'aboutir à des bons consensus sur les projets d'aménagement du territoire qui lui sont soumis. Le système de gestion administrative mis en place par le Bureau exécutif, qui comprend notamment l'utilisation d'un site de partage des documents (cf. « O-AD-DCU - Gestion documentaire »), fonctionne à satisfaction. Un point pourrait cependant être amélioré : les deux représentants des Communes (une personne pour les Communes vaudoises et une personne pour les Communes fribourgeoises) n'assurent pas toujours une coordination optimale avec les autres Communes qu'elles représentent.

Le fonctionnement de l'Assemblée générale, qui se réunit une fois par année dans un lieu qui alterne selon un tournus entre les Communes, donne satisfaction. Cette assemblée est souvent l'occasion d'intéressants échanges entre les membres. On pourrait toutefois regretter une relativement faible implication des membres, d'une part en raison du remplacement régulier des personnes (élections

communales par exemple) ou de la forte charge de travail de quelques représentants, notamment ceux des services de l'État.

La Commission paritaire consultative est une plateforme qui réunit les différents usagers des réserves naturelles et qui permet d'excellentes discussions sur les projets d'informations et d'accueil du public. Son fonctionnement est relativement optimal et ses membres sont très impliqués dans les discussions. On pourrait simplement regretter la place importante que prennent quelques sujets récurrents, comme la gestion du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) ou la problématique des chalets.

Stratégie pour 2020-2024

Lors de différentes réunions qui ont eu lieu entre 2012 et 2017, le Comité directeur a décidé en termes d'adhésion de nouveaux membres :

- que les collaborations entre l'AGC et le Canton de Berne devront se renforcer d'ici 2024 (fin de la prochaine période de convention-programme), mais qu'une éventuelle adhésion du Canton ne doit pas être imaginée avant cette date ,
- que l'AGC contacterait les Communes de Grandson (VD), Montagny-sur-Yverdon (VD) et la Tène (NE) pour leur proposer une adhésion ;
- qu'aucune démarche proactive n'aura lieu pour demander aux propriétaires privés d'adhérer à l'AGC, puisque la faible surface qui les concerne ne justifie aucunement l'important travail que cela nécessiterait (un peu plus de 140 propriétaires concernés). Par contre, toutes les candidatures seront les bienvenues. Ceux qui souhaitent adhérer devront en faire la demande au Comité directeur qui évaluera cette possibilité au cas par cas et en fera la proposition à l'Assemblée générale. Le Comité directeur a jugé que les propriétaires privés qui pourront être admis à l'AGC sont ceux dont la demande d'adhésion est motivée par la volonté de gérer leur parcelle (située à l'intérieur des réserves naturelles) selon les mêmes modalités d'entretien que celles définies pour les réserves naturelles.

Le Comité directeur est également soucieux que les structures de l'AGC fonctionnent de manière optimale et compte sur son Bureau exécutif (BEx) pour cette tâche.

Actions à mettre en œuvre

Action O-AN-MEM - Adhésion des membres de l'Association

Discussion avec les Communes et les propriétaires privés (non encore membres) pour leur proposer d'adhérer à l'Association et de confier à l'Association, en collaboration avec les services en charge des forêts, la gestion des milieux naturels riverains situés sur des parcelles dont ils sont propriétaires.

Planification pour 2020-2024 : les Communes de Grandson (VD) et Montagny-près-Yverdon (VD) seront approchées avec l'idée d'une adhésion d'ici quelques années. Les contacts seront renforcés avec la Commune de la Tène (NE) dans le cadre de la pose de panneaux d'information sur son territoire communal. Selon souhait du Comité directeur (cf. ci-dessus), aucune démarche proactive ne sera faite pour inciter les propriétaires privés à devenir membres de l'AGC.

Perspectives pour la suite : à plus long terme, l'objectif est que les trois Communes soient membres de l'Association, de même que les propriétaires privés des parcelles qui présentent le plus d'enjeu du point de vue des milieux naturels et du paysage.

Action O-AN-BER - Collaboration avec le Canton de Berne

Mise en place d'une collaboration progressive avec le Canton de Berne permettant des synergies entre la gestion de la Grande Cariçaie et celle de la réserve du Fanel bernois. La réalisation de cette action dépend de la bonne volonté du Canton de Berne.

Planification pour 2020-2024 : la collaboration sera renforcée, notamment grâce au projet commun de réaménagement des îles ornithologiques du Fanel et aux discussions sur les monitorings scientifiques qui pourraient être réalisés en commun ou au moins avec les mêmes méthodologies.

Perspectives pour la suite : à plus long terme, l'objectif est que la collaboration mise en place avec le Canton de Berne permette d'envisager une adhésion du Canton de Berne à l'Association.

Action O-AN-AGC - Gestion administrative de l'AGC

Réalisation de l'ensemble des tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'AGC, notamment les contacts avec les différents membres, les réponses à leurs questions et les formalités administratives.

Planification pour 2020-2024 : action à poursuivre.

Perspectives pour la suite : action à poursuivre.

Action O-AN-CDI - Animation du Comité directeur

Animation du Comité directeur par le Directeur du Bureau exécutif. Cette animation comprend la préparation et l'organisation des quatre séances annuelles, la mise à disposition des membres de l'ensemble des documents nécessaires (via la plateforme docu-caricaie.ch), la préparation des différents sujets à traiter avec le/la Président(e) ainsi que la rédaction des procès-verbaux et des listes des tâches en suspens.

Planification pour 2020-2024 : action à poursuivre.

Perspectives pour la suite : action à poursuivre.

Action O-AN-AGE - Animation de l'Assemblée générale

Animation de l'Assemblée générale de l'AGC qui a lieu chaque année à la mi-janvier. Cette animation, faite par le Directeur du Bureau exécutif et le/la Président(e), comprend la préparation des documents de séance, l'envoi des invitations dans le délai statutaire (trois semaines avant les séances), l'organisation de la salle de séance (un tournus à lieu entre les différentes Communes de la rive), la présentation de différents sujets lors de l'assemblée, la tenue à jour de la liste des représentants des membres et la rédaction du procès-verbal de l'assemblée. Cela comprend également la mise à disposition des membres des différents documents qui concernent l'AGC, via la plateforme docu-caricaie.ch.

Planification pour 2020-2024 : action à poursuivre.

Perspectives pour la suite : action à poursuivre.

Action O-AN-PAR - Animation de la Commission paritaire consultative

Animation des séances de la Commission paritaire consultative. Selon le règlement de fonctionnement du 16 août 2021 dont les principes ont été définis par les Conseils d'Etat des Cantons de Vaud et Fribourg, le Bureau exécutif est chargé d'assurer le secrétariat de cette Commission, tandis que le Directeur du Bureau exécutif participe aux séances en tant qu'invité, de manière à assurer une coordination avec le Comité directeur. Cette Commission se réunit deux fois par année, en général en mars et en septembre. Le travail de secrétariat consiste à préparer les ordres du jour des séances (en collaboration avec le

Président de la Commission), et rédiger les procès-verbaux, ainsi que les différents courriers liés aux activités de la Commission.

Planification pour 2020-2024 : action à poursuivre.

Perspectives pour la suite : action à poursuivre.

Bibliographie

CHANCELLERIE FÉDÉRALE SUISSE (21 janvier 1991): *Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrants d'importance internationale et nationale: 922.32 (OROEM)*.

CLERC, C., M. ANTONIAZZA, M. BAUDRAZ, M. CANTIN & A. GANDER (2013): *NPA - Place de tirs de Forel; Programme de mise en œuvre des mesures Nature et paysage 2012-2023*. Rapport interne. Association de la Grande Cariçaie; Cheseaux-Noréaz.